



MET PARK

Date de télétransmission :	22 juin 2026
Date de retour de l'acte :	22 juin 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260622-1519-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/04/08P

Avenant à la grille tarifaire 2026 : nouveaux forfaits METSTATION

La politique tarifaire de la Régie, en cohérence avec le plan de mobilité de Bordeaux Métropole, poursuit l'objectif de simplification et d'adaptation des offres aux nouveaux usages de mobilité.

Dans le cadre du développement des METSTATION et afin de faciliter l'accès ponctuel aux services de stationnement vélo sécurisé, il est proposé de compléter la grille tarifaire 2026 par la création de deux forfaits spécifiques, applicables à compter du 1^{er} juillet 2026. Cette évolution répond à une demande formulée par Bordeaux Métropole et l'Office de tourisme, visant à permettre aux visiteurs occasionnels et touristes, d'accéder aux METSTATION sans obligation de souscrire un abonnement mensuel (10€) ou annuel (50€).

Il est ainsi proposé de créer les forfaits suivants :

- forfait journée, valable 24 heures : 3 € TTC ;
- forfait demi-journée, valable 12 heures : 2 € TTC.

Ces forfaits seront accessibles uniquement à partir de l'application METPARK et permettront le stationnement d'un vélo dans l'une des METSTATION du réseau, notamment Gambetta, Victor Hugo, République, 8 mai 1945, Pey Berland, Victoire, Pessac et Mérignac.

Cette nouvelle offre complète les abonnements vélo / METSTATION existants, sans modification des tarifs mensuels et annuels déjà adoptés dans le cadre de la tarification 2026.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter la mise à jour des tarifs 2026 relative à la création des forfaits journée et demi-journée METSTATION, applicables à compter du 1^{er} juillet 2026.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

COMPLEMENT A LA TARIFICATION HORAIRE APPLICABLE AU 1^{ER} JUILLET 2026

FORFAITS METSTATION VELOS

FORFAITS	
Journée (24h)	3 €
Demi-journée (12h)	2 €

Accessible à partir de l'application METPARK. Permet le stationnement pour 1 vélo dans une des METSTATION : (au 1^{er} juillet 2026 : Gambetta, République, 8 mai 45, Pey Berland, Victoire, Pessac, Merignac)

